



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'Urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors d'une séance régulière qui se tiendra le lundi 1^{er} août 2011 à 20:00 heures à la salle du Conseil, lieu ordinaire des sessions.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 201, chemin Beauséjour, lequel immeuble est situé dans la zone A-23.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser une augmentation de la hauteur permise pour la construction d'un bâtiment accessoire de type écurie de 20' de haut au lieu de 16.4' de haut et de permettre que le faite du bâtiment accessoire, soit plus haut que le faite du bâtiment principal.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à CRABTREE ce 18 juillet jour
de l'année 2011

Pierre Londeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE LONDEAU Nom SEC. TRÉSORIER Titre de la municipalité
DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
18 juillet 2011 entre 10h et 17h heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juillet 2011
Pierre Londeau